



**LBM du Centre
Hospitalier R.
Bisson**
4, rue Roger Aini
CS 97223
14107 LISIEUX
Cedex

Transport des prélèvements de l'HAD de Lisieux

HC3-INS005

Version : 6

Applicable le : 10-04-2024



1. Objet et domaine d'application

Ce mode opératoire décrit les modalités de transport des prélèvements par les IDE de l'HAD. Il s'applique à tous les prélèvements faits au domicile des patients en HAD de Lisieux.

2. Documents associés

Réglementation en vigueur : ADR (accord européen relatif au transport des marchandises dangereuses par la route.)

3. Responsabilités

Le laboratoire est responsable du transport des prélèvements du domicile des patients au laboratoire et du transport du matériel souillé. Il gère la dotation du matériel de prélèvement et de transport.

Les IDE de l'HAD s'engagent à respecter la présente instruction.

4. Déroulement de l'activité

Afin de respecter la législation du transport des matières biologiques de catégories B (UN 3373, triple emballage), tout prélèvement biologique doit être transporté en triple emballage.

Chaque voiture est équipée d'une mallette rigide avec 3 accumulateurs. La mallette doit être placée à l'arrière du véhicule dans un endroit le moins exposé à l'ensoleillement.

Une fois le prélèvement effectué, les tubes doivent être replacés dans la boîte de prélèvement et les flacons (ECBU/Hémocultures) doivent être placés dans les sachets blancs fournis par le laboratoire en y ajoutant l'absorbant prévu pour éviter l'écoulement de liquide biologique en cas de casse du tube ou du flacon. Placer les boîtes et/ou les pochettes de prélèvements dans les malles de transport isothermes, bien refermer les malles.

NB : La capacité d'absorption maximale est de 40 ml par absorbant correspondant à 4 flacons d'hémocultures correctement remplis.

A l'arrivée à l'hôpital, acheminer les prélèvements au laboratoire avec la mallette.

Lorsqu'elles ne sont pas utilisées, les malles devront être stockées dans les locaux fermés à clés des services de l'HAD de Lisieux. Les accumulateurs doivent être placés au congélateur 48 heures avant utilisation et utilisés selon les recommandations ci-dessous :



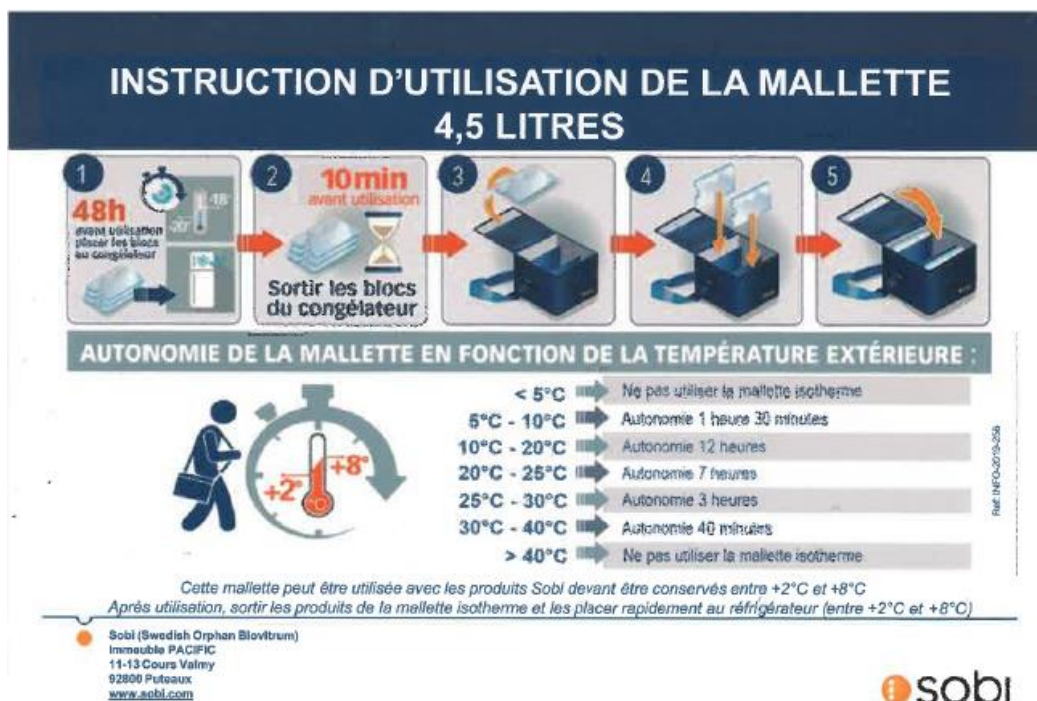
**LBM du Centre
Hospitalier R.
Bisson**
4, rue Roger Aini
CS 97223
14107 LISIEUX
Cedex

Transport des prélèvements de l'HAD de Lisieux

HC3-INS005

Version : 6

Applicable le : 10-04-2024



Modalité d'entretien des mallettes : utilisation de lingettes désinfectantes une fois par mois ou en cas de souillure.

Transport des gaz du sang :

Une fois le prélèvement réalisé, placer la seringue à gaz du sang dans un sachet rouge avec la prescription puis placer ce sachet rouge dans une pochette isotherme isolux. Mettre cette pochette sans délai dans la mallette de transport et acheminer le prélèvement le plus rapidement possible au laboratoire. Récupérer la pochette isolux après avoir déposé le prélèvement au laboratoire.

Les pochettes isolux sont à stocker au moins 24h dans un réfrigérateur (T° C restituée : +4 et +8°C pendant au moins 20 min) ou 48h dans un congélateur (T° C restituée : +4 et +8°C pendant 2h).

Jeter la pochette en cas de souillure.

Contrôle des températures de transport :

Deux fois par an, en période hivernale et en période estivale, un contrôleur de température sera placé dans une mallette rigide pendant une semaine pour vérifier la température de transport des prélèvements acheminés par l'HAD. Ces contrôles sont réalisés par le laboratoire et tracés en tâche dans kalilab.



**LBM du Centre
Hospitalier R.
Bisson**
4, rue Roger Aini
CS 97223
14107 LISIEUX
Cedex

Transport des prélèvements de l'HAD de Lisieux

HC3-INS005

Version : 6

Applicable le : 10-04-2024



5. Classement et archivage

Sans objet.